

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

ARTF/Setrag : recherche des solutions pour le transport des grumes

ENA
Libreville/Gabon

EN VUE d'examiner les différentes solutions à la problématique du transport des grumes par voie ferroviaire, des échanges ont eu lieu le 14 septembre 2022 à l'Autorité de régulation des transports ferroviaires (ARTF), sous l'égide du ministre des Transports, Brice Constant Paillat, qu'assistait le ministre délégué aux Eaux et Forêts, Michel Stéphane Bonda, entre les différentes parties : opérateurs économiques dudit secteur et la Setrag (Société d'exploitation du Transgabonais). Tout est parti du constat des multiples limites de la Setrag en matière de régulation dans le cadre de " la mise à disposition des sillons concernant la filière

forêt/bois " qui ne concerne encore que ... 4% d'utilisation de la voie ferrée, comparativement à d'autres ressources transportées. Ce qui, selon les opérateurs économiques, entraîne l'amoncellement des stocks qui finissent par se détériorer, avec pour conséquence inéluctable la compression des personnels en activité dans cette filière forêt/bois.

Le rôle de l'ARTF est jugé déterminant dans la résorption de ce litige entre opérateurs économiques et la Setrag à l'effet de proposer des solutions idoines. C'est dans cette optique que le secrétaire exécutif de cet organisme, Patrice Aboubakar Nendjot, a initié une rencontre élargie à tous les protagonistes au cours de laquelle chacune des parties pourrait voir ses prétentions satisfaites.



Une vue des participants à la réunion à l'ARTF sur la filière forêt-bois présidée par le ministre Brice Constant Paillat.

Le clin d'œil de *lybek*



Énergie : les agents de la SEEG rassurés sur la nouvelle réglementation

GMNN
Libreville/Gabon

LES évolutions que connaissent les secteurs de l'eau et de l'électricité inquiètent les salariés de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG).

Les représentants des trois syndicats (Syntee+, SytSEEG, Sypég) de cette entreprise sont allés, mardi dernier, exprimer leurs inquiétudes au ministre d'État, chargé de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Alain-Claude Bilie-By-Nze. La nouvelle réglementation prévoyant l'arrivée sur le marché de nouveaux opérateurs dans le domaine de la production et de la commercialisation de l'électricité et de l'eau laisse croire aux syndicalistes de la SEEG que leur entreprise pourrait connaître des difficultés dans les années à venir. Car les nouvelles dispositions mettent un terme au monopole dont



Photo: Jocelyn ABILA

Réunion du ministre de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Alain-Claude Bilie-By-Nze avec les syndicats de la SEEG.

celle-ci bénéficiait dans le traitement et la distribution de l'eau et l'électricité.

"Nous avons tenu à les recevoir pour leur expliquer le sens de la réglementation. Leur indiquer qu'ils n'ont rien à craindre...", a rassuré le membre du gouvernement. Tout en précisant: " Il s'agit de dynamiser encore plus le secteur. La SEEG étant l'acteur principal

du secteur, elle est liée par une convention de concession avec l'État pour une durée de 20 ans. Cette convention n'est pas remise en cause par la réglementation".

À l'issue de la rencontre, les représentants des trois syndicats ont dit avoir pris note et qu'à leur tour, ils iront rassurer les autres membres de leurs différentes organisations.

SEEG : un chiffre d'affaires de 50 milliards de francs au 1er trimestre

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LA Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) a réalisé un chiffre d'affaires de près de 50 milliards de francs (49,6 milliards de francs) au 1er trimestre 2022. Selon la Direction générale de l'économie et de la politique fiscale (DGEPF), il est en hausse de 10 % par rapport au 1er trimestre 2021.

Pour la branche électricité, après trois mois d'activité en 2022, la production totale d'électricité a progressé de 2,3 % à 627,3 Gwh. Ce raffermissement est consécutif à la hausse de la production de la SEEG (+2,7 %) alors que les achats auprès de la Société de Patrimoine ont légèrement augmenté de 0,5 % en glissement annuel. Pour leur part, les ventes hors cession ont régressé de 1 % sur la période d'analyse, plombées par les



Photo: F.M. MOMBO/L'Union

Le siège de la SEEG au centre-ville de Libreville.

mauvaises performances de la facturation, notamment au niveau de la basse tension (-1,6 %). Pourtant, le chiffre d'affaires a légèrement augmenté de 0,4 % à 43,6 milliards de FCFA, porté par le relèvement des prix moyens.

Concernant la production de l'eau potable, elle s'est relevée de 3,9 % au terme du premier trimestre 2022 pour se situer à 30,6 millions de m3. Cette évolution est justifiée par la

mise en service de la station CIM Gabon II, d'une capacité de 36 000 m3 d'eau/jour.

Sur le plan commercial, on note une hausse des ventes de 10,5 % liée aux nouvelles stratégies mises en place dès janvier 2022 dans le cadre du rattrapage de facturation des compteurs non pris en compte dans le relèvement. Le chiffre d'affaires a progressé de 10 % à 6 milliards FCFA sur la période d'analyse.